

AFFAIRE N° 13 - Acquisition d'un terrain de 1743 m², cadastré section AT n° 44 appartenant au Département, en vue de l'aménagement d'un espace vert.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de l'aménagement d'un espace vert dans le cadre des travaux d'urbanisme à réaliser au bas de Bellepierre, la commune envisage l'acquisition du terrain situé entre la ravine KHA - KHA, la rue tourette et la rue Camp Ozoux, à l'arrière du terrain que vous avez décidé d'acheter au Département par délibération du 21 Avril 1978 (Affaire n° 10).

Ce deuxième terrain, d'une superficie de 1 743 m² d'après le Cadastre rénové où il figure sous références section AT n° 44, appartient également au Département et le Service des Domaines en estime la valeur à 84 500 francs.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 84 500 Francs.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, inscrit au Budget primitif de 1978.

Uu LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets au voix le rapport ci-dessus.

M. Denis le 25 octobre 1978 ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour le Préfet

Le Secrétaire général

Signé: Patrice MAGNIER

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et

des Collectivités Locales

Martin Claude ALARCON